

## Questions écrites d'Energie en Actions pour l'Assemblée Générale EDF 15 mai 2018

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'EDF :

**Conventions réglementées et indemnité Fessenheim** : Le Conseil d'administration réuni le 24 janvier 2017 a autorisé la conclusion par EDF du protocole transactionnel entre EDF et l'Etat dans le cadre de la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim, et cette autorisation a été confirmée par le Conseil le 6 avril. Ce protocole relève normalement d'une convention règlementée devant être approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, après examen par les Commissaires aux comptes. Les actionnaires minoritaires, qui avaient, l'année dernière, notamment demandé, une communication des éléments de calcul conduisant à l'évaluation du montant de l'indemnisation proposée par l'Etat, s'attendaient à ce que l'approbation de cette convention figure à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ce n'est pas le cas ? Si ce protocole n'a pas été encore formellement signé, quelle est la raison ? Même si Energie en actions considère insuffisant le montant retenu l'année dernière de l'indemnisation, quelle garantie a l'Entreprise d'être réellement indemnisée, en absence d'une signature de ce protocole par l'Etat ?

**EPR Flamanville** : Monsieur le Président, alors que vous avez mis en place un suivi renforcé de l'avancement du chantier de construction de l'EPR à Flamanville, comment expliquez-vous les défauts de contrôle qualité sur des soudures du circuit secondaire, récemment constatés ?

**Paiement du dividende** : Au regard de la situation de free cash-flow encore négatif, ne conviendrait-il pas de continuer, à l'avenir, de proposer l'option de paiement du dividende (acompte et solde) en actions nouvelles, pour les actionnaires prêts à soutenir l'entreprise ?

**Rentabilité de nouveaux investissements** : L'entreprise a récemment annoncé 2 programmes ambitieux Plan solaire et Plan stockage à l'horizon 2035. Quelle est la rentabilité prévue de ces investissements, et comment le Groupe pense-t-il pouvoir trouver des partenaires prêts à participer ?

**PPE** : EDF est-elle confortable avec les prévisions de RTE qui prévoit au mieux une stabilisation de la puissance électrique dans ses scénarios pour la PPE ?

**Surcoûts des hybrides** : La rémunération des emprunts hybrides a représenté 565 M€ en 2017, imputée sur les fonds propres, représentant un surcoût évalué à 267 M€ par rapport aux emprunts classiques (écart de taux moyen de coupon). Ne conviendrait-il pas que l'entreprise engage au plus vite des négociations, avec les détenteurs de ces emprunts, afin de réduire ce surcoût ?

**ORS** : Dans un contexte où la plupart des grands groupes font très régulièrement des opérations d'actionariat salarié, la dernière opération à EDF remonte à dix ans ! Pourtant il est reconnu que l'actionariat salarié est un puissant levier d'adhésion et de mobilisation au service des objectifs et de la performance de l'Entreprise. Le Ministre de l'Économie vient à cet égard de fixer l'objectif à terme de 10% du capital des entreprises détenu par les actionnaires salariés. Quelles initiatives concrètes compte prendre la Direction d'EDF face à la dilution régulière constatée de l'actionariat salarié dans la part du capital (1,2% aujourd'hui contre 2,4 % en 2009) ? Qu'en est-il d'une nouvelle ORS prévue, à la suite de l'augmentation du capital de 2017 ? Selon quel calendrier ? Selon quelles modalités ? Pourquoi les résolutions proposées à cette AG limitent-elles le bénéfice d'éventuelles ORS aux seuls adhérents d'un plan d'épargne entreprise ?

**Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET**

[contact.energieenactions@gmail.com](mailto:contact.energieenactions@gmail.com) <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance. Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée. Energie en actions souhaite que l'actionariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise.